NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/48/6 (Sect.21)
20 septembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1994-1995*

TITRE VI. DROITS DE L'HOMME ET AFFAIRES HUMANITAIRES

Chapitre 21. *Droits de l'homme*

SOMMAIRE

Page

Vue d'ensemble 2

A. Organes directeurs 6

B. Direction exécutive et administration 9

C. Programme de travail 10

1. Centre pour les droits de l'homme 10

2. Comité des personnes disparues à Chypre 19

* Le présent document contient le chapitre 21 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995. L'ensemble du projet de budget-programme paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6* aux *Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-huitième session* (A/48/6/Rev.1).

93-49685 (F) 051093 071093

TITRE VI

DROITS DE L'HOMME ET AFFAIRES HUMANITAIRES

CHAPITRE 21. DROITS DE L'HOMME

Vue d'ensemble

TABLEAU 21.1. PREVISIONS DE DEPENSES POUR 1994-1995, PAR PROGRAMME
(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) *Budget ordinaire*

	1992-1993 Crédits révisés	*Accroissement des ressources*		*Total avant réévaluation des coûts*	*Réévaluation des coûts*	*1994-1995 Crédits demandés*
		Montant	*Pourcentage*			
A. Organes directeurs	2 488,4	1 401,9	56,3	3 890,3	192,4	4 082,7
B. Direction exécutive et administration	1 602,8	296,3	18,4	1 899,1	161,7	2 060,8
C. Programme de travail						
1. Centre pour les droits de l'homme	20 253,2	8 843,6	43,6	29 096,8	2 365,9	31 462,7
2. Comité des personnes disparues à Chypre	814,2	-	-	814,2	44,6	858,8
Total, budget ordinaire	**25 158,6**	**10 541,8**	**41,9**	**35 700,4**	**2 764,6**	**38 465,0**

2) *Fonds extrabudgétaires*

1992-1993 Montant estimatif des dépenses	*Provenance des fonds*	*1994-1995 Montant estimatif des dépenses*
664,2	*a)* Services d'appui à des activités extrabudgétaires	881,0
Total *a)* **664,2**		**881,0**
	b) Activités de fond	
52,4	Fonds d'affectation spéciale du Programme pour la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale	54,0
244,0	Comité pour l'élimination de la discrimination raciale	-
3 536,9	Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture	3 657,0
379,0	Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones	391,0
3 050,0	Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les services consultatifs et l'assistance technique dans le domaine des droits de l'homme	3 153,0
3 577,3	Comité contre la torture	-
14,4	Fonds d'affectation spéciale pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage	30,0
607,7	Fonds d'affectation spéciale pour les activités du Centre pour les droits de l'homme	628,0
1 014,4	Fonds d'affectation spéciale pour la Conférence mondiale sur les droits de l'homme	-
Total *b)* **12 476,1**		**7 913,0**
-	*c)* Projets opérationnels	-
Total *c)* **-**		**-**
Total *a), b)* et *c)* **13 140,3**		**8 794,0**
	Total, dépenses	**47 259,0**

TABLEAU 21.2. CREDITS DEMANDES POUR 1994-1995, PAR OBJET DE DEPENSE

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Objet de dépense	*1992-1993 Crédits révisés*	*Accroissement des ressources*		*Total avant réévaluation des coûts*	*Réévaluation des coûts*	*1994-1995 Crédits demandés*
		Montant	*Pourcentage*			
Dépenses de personnel	19 240,4	8 347,2	43,3	27 587,6	2 344,0	29 931,6
Consultants et experts	320,0	(75,3)	(23,5)	244,7	13,0	257,7
Voyages en mission	3 866,6	1 963,6	50,7	5 830,2	311,6	6 141,8
Services contractuels	581,8	(56,1)	(9,6)	525,7	14,4	540,1
Frais généraux de fonctionnement	839,1	474,3	56,5	1 313,4	70,4	1 383,8
Fournitures et accessoires	45,3	-	-	45,3	2,4	47,7
Mobilier et matériel	157,9	(25,0)	(15,8)	132,9	7,7	140,6
Bourses, subventions et contributions	107,5	(86,9)	(80,8)	20,6	1,1	21,7
Total	**25 158,6**	**10 541,8**	**41,9**	**35 700,4**	**2 764,6**	**38 465,0**

TABLEAU 21.3. POSTES NECESSAIRES

Unité administrative : Centre pour les droits de l'homme

	Postes permanents		*Postes temporaires*					
	Budget ordinaire		*Budget ordinaire*		*Fonds extrabudgétaires*		*Total*	
	1992-1993	*1994-1995*	*1992-1993*	*1994-1995*	*1992-1993*	*1994-1995*	*1992-1993*	*1994-1995*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SSG	1	1	-	-	-	-	1	1
D-2	1	1	-	-	-	-	1	1
D-1	3	4	-	-	-	-	3	4
P-5	7	8	-	-	1	1	8	9
P-4	15	23	3	-	1	1	19	24
P-3	14	32	3	-	2	2	19	34
P-2/1	10	15	-	-	2	-	12	15
Total	**51**	**84**	**6**	**-**	**6**	**4**	**63**	**88**
Agents des services généraux								
1re classe	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres classes	31	53	6	-	6	4	43	57
Total	**31**	**53**	**6**	**-**	**6**	**4**	**43**	**57**
Total général	**82**	**137**	**12**	**-**	**12**	**8**	**106**	**145**

Vue d'ensemble

21.1 Le programme de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme découle des objectifs énoncés dans divers Articles de la Charte des Nations Unies (par. 3 de l'Article premier, par. 1 *b* de l'Article 13, Art. 55 et 56), à savoir réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes d'ordre économique, social, culturel et humanitaire, faciliter la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales et favoriser le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion.

21.2 Le Centre pour les droits de l'homme est le centre de liaison pour les activités menées par l'Organisation dans le domaine des droits de l'homme et la principale unité administrative du Secrétariat chargée de réaliser le programme des droits de l'homme.

21.3 Le programme de travail décrit dans la section C.1 découle du programme 35 - Promotion et protection des droits de l'homme - du plan à moyen terme pour la période 1992-1997, tel qu'il a été révisé (A/47/6/Rev.1), lequel prévoit l'établissement de normes internationales, l'application de ces normes grâce à divers mécanismes de suivi, d'enquête et de recours; l'octroi d'une assistance, au moyen d'activités de coopération technique, pour l'établissement ou le renforcement des infrastructures dans le domaine des droits de l'homme; et la promotion des droits de l'homme par l'éducation et l'information. Pour la réalisation de ces activités, le programme est guidé par les principes suivants : nécessité de garantir l'égalité et la non-discrimination dans la jouissance des droits de l'homme et de combattre efficacement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et le sexisme; nécessité de promouvoir la jouissance de tous les droits de l'homme, civils et politiques, et économiques, sociaux et culturels; prise en compte de l'interdépendance et de la complémentarité de tous les droits de l'homme; importance que revêt le développement pour la réalisation des droits de l'homme et réciproquement, le rôle important que joue le respect des droits de l'homme dans la promotion du développement; et nécessité d'offrir une protection spéciale aux groupes vulnérables - indigents, enfants, populations autochtones, travailleurs migrants et minorités.

21.4 Au cours de l'exercice biennal précédent, les activités traditionnelles du Centre pour les droits de l'homme se sont considérablement élargies; elles comprennent l'élaboration de normes internationales, le contrôle de leur application par le biais de mécanismes divers, la fourniture d'une assistance aux Etats Membres et aux institutions nationales, et la promotion des droits de l'homme par l'éducation et l'information. En outre, l'Organisation des Nations Unies doit répondre à de nouvelles sollicitations pour trouver des moyens d'action efficaces permettant de prévenir les violations des droits de l'homme, de mettre fin aux violations largement répandues et d'intégrer les préoccupations relatives aux droits de l'homme dans les activités de développement économique et social. Pour que le Centre soit à même de faire face à ces nouvelles exigences, le Secrétaire général a procédé récemment à une restructuration. Outre le Bureau du Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme, cinq services distincts ont été créés : le Service de la législation et de la prévention de la discrimination, le Service des instruments internationaux, le Service des procédures spéciales, le Service des communications et le Service des services consultatifs techniques et des publications.

21.5 Les profonds changements qui se sont produits dans les relations internationales ces dernières années, l'élargissement considérable du champ d'action de l'Organisation des Nations Unies et l'engagement de plus en plus actif de la communauté internationale en faveur du respect des droits de l'homme ont conduit l'Assemblée générale à convoquer la Conférence mondiale sur les droits de l'homme en juin 1993. Celle-ci devait permettre de faire le point des progrès réalisés, de recenser les problèmes et les obstacles rencontrés et de suggérer des mesures pour accroître l'efficacité de l'action menée par l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme. L'intérêt porté à la protection et à la promotion des droits de l'homme dans le monde entier a également entraîné un élargissement important des activités et des responsabilités confiées au Centre pour les droits de l'homme. Par voie de conséquence, les propositions formulées pour le présent chapitre impliqueraient un taux de croissance de 41,9 %. Les ressources additionnelles (10 541 800 dollars) serviraient à financer la création de 43 nouveaux postes (27 postes d'administrateur et 16 postes d'agent des services généraux). Au cours de l'exercice biennal 1992-1993, 19 des 27 postes d'administrateur ont été provisoirement transférés au Centre dans le cadre du système de gestion des vacances de postes; il est à présent proposé de les inscrire au budget en

tant que postes permanents. Les propositions prévoient par ailleurs une augmentation de 1 963 600 dollars pour les frais de voyage et de 474 300 dollars pour les frais généraux de fonctionnement.

21.6 Le Comité des personnes disparues à Chypre a été créé en vue de résoudre la situation à Chypre par l'intermédiaire des bons offices du Secrétaire général. Ses activités sont décrites au chapitre C.2.

21.7 Les ressources du Centre pour les droits de l'homme et du Comité des personnes disparues à Chypre se répartiraient comme suit :

	Budget ordinaire	*Fonds extrabudgétaires*
	(En pourcentage)	
A. Organes directeurs	10,6	-
B. Direction exécutive et administration	5,4	-
C. Programme de travail		
1. Centre pour les droits de l'homme	81,8	100,0
2. Comité des personnes disparues à Chypre	2,2	-
Total	**100,0**	**100,0**

21.8 Dans le cadre du programme de travail du Centre pour les droits de l'homme, les ressources se répartiraient comme suit entre les sous-programmes :

		Budget ordinaire	*Fonds extrabudgétaires*
		(En pourcentage)	
Sous-programme 1.*	Application des instruments internationaux et procédures	55,4	31,5
Sous-programme 2.	Elimination et prévention de la discrimination et protection des minorités et des groupes vulnérables	7,4	44,3
Sous-programme 3.	Services consultatifs et coopération technique	22,0	24,2
Sous-programme 4.	Recherches, études et établissement de normes	15,2	-
	Total	**100,0**	**100,0**

* Prioritaire.

A. Organes directeurs

TABLEAU 21.4. PREVISIONS DE DEPENSES POUR 1994-1995, PAR PROGRAMME

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Objet de dépense	*1992-1993 Crédits révisés*	*Accroissement des ressources*		*Total avant réévaluation des coûts*	*Réévaluation des coûts*	*1994-1995 Crédits demandés*
		Montant	*Pourcentage*			
A. Organes directeurs						
1. Commission des droits de l'homme	283,1	43,3	15,2	326,4	17,2	343,6
2. Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités	560,1	60,1	10,7	620,2	33,5	653,7
3. Comité des droits de l'homme	1 012,8	-	-	1 012,8	48,9	1 061,7
4. Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés	278,1	(7,5)	(2,6)	270,6	14,5	285,1
5. Comité des droits économiques, sociaux et culturels	354,3	(116,7)	(32,9)	237,6	12,6	250,2
6. Comité des droits de l'enfant	-	424,5[a]	-	424,5	18,6	443,1
7. Comité contre la torture	-	280,2	-	280,2	14,5	294,7
8. Comité pour l'élimination de la discrimination raciale	-	480,0	-	480,0	24,8	504,8
9. Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille	-	238,0[b]	-	238,0	7,8	245,8
Total	**2 488,4**	**1 401,9**	**56,3**	**3 890,3**	**192,4**	**4 082,7**

[a] Y compris un montant de 174 000 dollars prélevé sur le programme de travail (voir par. 21.29 et 21.30).

[b] Y compris un montant de 98 000 dollars prélevé sur le programme de travail (voir par. 21.29 et 21.30).

TABLEAU 21.5. CREDITS DEMANDES POUR 1994-1995, PAR OBJET DE DEPENSE

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Objet de dépense	*1992-1993 Crédits révisés*	*Accroissement des ressources*		*Total avant réévaluation des coûts*	*Réévaluation des coûts*	*1994-1995 Crédits demandés*
		Montant	*Pourcentage*			
Dépenses de personnel	7,3	130,0	-	137,3	7,1	144,4
Voyages en mission	2 262,2	1 119,9	49,5	3 382,1	179,4	3 561,5
Services contractuels	112,0	152,0	135,7	264,0	-	264,0
Frais généraux de fonctionnement	98,2	-	-	98,2	5,5	103,7
Fournitures et accessoires	8,7	-	-	8,7	0,4	9,1
Total	**2 488,4**	**1 401,9**	**56,3**	**3 890,3**	**192,4**	**4 082,7**

21.9 Le principal organe qui traite des questions relatives aux droits de l'homme est la Commission des droits de l'homme. Créée par le Conseil économique et social, la Commission, qui compte 53 membres, se réunit chaque année pendant six semaines. Elle arrête les orientations générales des travaux du Centre qui lui fournit des services techniques et fonctionnels. La Commission a créé un certain nombre d'organes subsidiaires qui l'aident à s'acquitter de son mandat, dont la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités (26 membres, une session par an) et ses trois organes subsidiaires, à savoir le Groupe de travail chargé d'examiner les communications, le Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage et le Groupe de travail sur les populations autochtones. La Sous-Commission peut créer des groupes de travail de session, qui se réunissent pendant ses sessions annuelles afin d'examiner des points particuliers de l'ordre du jour. En outre, elle a établi le Groupe des Trois en application de la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid, le Groupe spécial d'experts sur l'Afrique australe, le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires et le Groupe de travail chargé d'étudier les situations qui révèlent des violations flagrantes, constantes et systématiques des droits de l'homme. Il existe également un certain nombre d'organes qui ont été créés en vue de superviser et de contrôler l'application des instruments pertinents relatifs aux droits de l'homme, tels que le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (18 membres, deux sessions par an), le Comité des droits de l'homme (18 membres, trois sessions par an), le Comité des droits économiques, sociaux et culturels (18 membres, une session par an), le Comité contre la torture (10 membres, deux sessions par an), le Comité des droits de l'enfant (10 membres, deux sessions par an) et le Comité sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (14 membres, une session par an). La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 45/158, devrait entrer en vigueur au cours de l'exercice biennal 1994-1995. Par ailleurs, le Centre pour les droits de l'homme fournit également des services fonctionnels et techniques au Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (trois membres, trois sessions par an).

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Dépenses de personnel

21.10 Les ressources prévues à cette rubrique (137 300 dollars) doivent servir à couvrir le coût du personnel temporaire recruté pour les sessions annuelles de la Commission des droits de l'homme et de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, équivalent à 18 mois de travail (130 000 dollars), et des heures supplémentaires effectuées par le personnel de secrétariat employé sur le terrain par le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (7 300 dollars).

Voyages en mission

21.11 Un montant de 3 382 100 dollars serait requis pour les frais de voyage des membres des organes ci-après :

a) Commission des droits de l'homme (256 400 dollars);

b) Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités et ses groupes de travail (560 200 dollars);

c) Comité des droits de l'homme (900 800 dollars); ce montant comprend les frais de voyage des membres du Comité et de ses groupes de travail (792 100 dollars) et du personnel chargé d'assurer le service de deux sessions du Comité à New York (108 700 dollars);

d) Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (156 400 dollars); ce montant comprend les frais de voyage des membres du Comité (108 100 dollars) et du personnel employé pour les activités du Comité sur le terrain (48 300 dollars);

e) Comité des droits économiques, sociaux et culturels et ses groupes de travail (237 600 dollars). Ce montant implique une diminution de 116 700 dollars qui correspond au montant non renouvelable indiqué dans le budget précédent pour une session extraordinaire du Comité en 1992-1993;

f) Comité des droits de l'enfant et ses groupes de travail (360 500 dollars);

g) Comité contre la torture (280 200 dollars); ce montant comprend les frais de voyage des membres du Comité (240 000 dollars) et du personnel employé pour les activités du Comité sur le terrain (40 200 dollars)[1];

h) Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (480 000 dollars)[1];

i) Comité sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (150 000 dollars).

21.12 Le montant total prévu pour les voyages en mission accuse un accroissement de 1 119 900 dollars, essentiellement pour les raisons suivantes : *a)* le financement des frais de voyage du Comité contre la torture et du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale a été transféré des fonds extrabudgétaires au budget ordinaire en application de la résolution 47/111 de l'Assemblée générale; *b)* la tenue de deux sessions supplémentaires par le Comité des droits de l'enfant a entraîné des dépenses additionnelles; et *c)* les crédits approuvés en 1992-1993 pour le Comité des droits de l'enfant et le Comité sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ont été transférés du programme de travail aux organes directeurs. Cela se traduit par une croissance positive à la rubrique Organes directeurs et une croissance négative équivalente pour le programme de travail.

Services contractuels

21.13 Un montant de 264 000 dollars serait nécessaire pour les honoraires à verser aux membres des comités ci-après :

a) 18 membres du Comité des droits de l'homme (112 000 dollars);

b) 10 membres du Comité des droits de l'enfant (64 000 dollars);

c) 14 membres du Comité sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (88 000 dollars).

Frais généraux de fonctionnement et fournitures et accessoires

21.14 Le montant proposé (106 900 dollars), impliquant une croissance nulle, correspond au coût des communications et des services divers (98 200 dollars) ainsi que des fournitures et accessoires (8 700 dollars) liés aux activités du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés.

---

[1] En application de la résolution 47/111 de l'Assemblée générale, dans laquelle le Secrétaire général était prié de prendre les mesures appropriées pour que le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale et le Comité contre la torture soient financés par prélèvement sur le budget ordinaire à compter du budget de l'exercice biennal 1994-1995.

B. Direction exécutive et administration

TABLEAU 21.6. CREDITS DEMANDES POUR 1994-1995, PAR OBJET DE DEPENSE

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Objet de dépense	*1992-1993 Crédits révisés*	*Accroissement des ressources*		*Total avant réévaluation des coûts*	*Réévaluation des coûts*	*1994-1995 Crédits demandés*
		Montant	*Pourcentage*			
Dépenses de personnel	1 558,9	296,3	19,0	1 855,2	159,0	2 014,2
Voyages en mission	41,6	-	-	41,6	2,5	44,1
Frais généraux de fonctionnement	2,3	-	-	2,3	0,2	2,5
Total	**1 602,8**	**296,3**	**18,4**	**1 899,1**	**161,7**	**2 060,8**

TABLEAU 21.7. POSTES NECESSAIRES

Programme : Direction exécutive et administration

	Postes permanents		*Postes temporaires*					
	Budget ordinaire		*Budget ordinaire*		*Fonds extrabudgétaires*		*Total*	
	1992-1993	*1994-1995*	*1992-1993*	*1994-1995*	*1992-1993*	*1994-1995*	*1992-1993*	*1994-1995*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SSG	1	1	-	-	-	-	1	1
D-2	1	1	-	-	-	-	1	1
P-4	1	1	-	-	-	-	1	1
P-3	1	1	-	-	-	-	1	1
Total	**4**	**4**	**-**	**-**	**-**	**-**	**4**	**4**
Agents des services généraux								
1re classe	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres classes	6	6	-	-	-	-	6	6
Total	**6**	**6**	**-**	**-**	**-**	**-**	**6**	**6**
Total général	**10**	**10**	**-**	**-**	**-**	**-**	**10**	**10**

21.15 Le Bureau du Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme a été créé en janvier 1993 par suite d'un transfert des responsabilités liées à la direction et à l'administration du programme des droits de l'homme qui incombaient précédemment au Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève. Ce bureau arrête les orientations générales du Centre pour les droits de l'homme et supervise et administre ses activités dans le cadre du programme susmentionné.

21.16 Le bureau de liaison de New York relève du Bureau du Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme; il représente le Centre au Siège.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Dépenses de personnel

21.17 Les ressources prévues (1 855 200 dollars) accusent un accroissement de 296 300 dollars, dû au report des dépenses entraînées par la création du nouveau poste de sous-secrétaire général en 1993.

Voyages en mission

21.18 Les ressources prévues (41 600 dollars) doivent permettre de couvrir les frais de voyage du chef du Centre et des membres de son bureau lorsqu'ils se rendent à des réunions et tiennent des consultations sur les questions relatives au programme de travail.

Frais généraux de fonctionnement

21.19 Le montant de 2 300 dollars prévu sous cette rubrique doit couvrir les dépenses de représentation du Centre.

C. Programme de travail

1. CENTRE POUR LES DROITS DE L'HOMME

TABLEAU 21.8. CREDITS DEMANDES POUR 1994-1995, PAR OBJET DE DEPENSE

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	*1992-1993 Crédits révisés*	*Accroissement des ressources*		*Total avant réévaluation des coûts*	*Réévaluation des coûts*	*1994-1995 Crédits demandés*
		Montant	*Pourcentage*			
Dépenses de personnel	16 988,3	7 920,9	46,6	24 909,2	2 140,4	27 049,6
Consultants et experts	320,0	(75,3)	(23,5)	244,7	13,0	257,7
Voyages en mission	1 561,6	843,7	54,0	2 405,3	129,6	2 534,9
Services contractuels	460,0	(208,1)	(45,2)	251,9	13,8	265,7
Frais généraux de fonctionnement	652,8	474,3	72,6	1 127,1	60,0	1 187,1
Fournitures et accessoires	25,7	-	-	25,7	1,4	27,1
Mobilier et matériel	157,9	(25,0)	(15,8)	132,9	7,7	140,6
Bourses, subventions et contributions	86,9	(86,9)	(100,0)	-	-	-
Total	**20 253,2**	**8 843,6**	**43,6**	**29 096,8**	**2 365,9**	**31 462,7**

TABLEAU 21.8. *(suite)*

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1992-1993 Montant estimatif des dépenses	*Provenance des fonds*	*1994-1995 Montant estimatif des dépenses*
	664,2	*a)* Services d'appui à des activités extrabudgétaires	881,0
Total *a)*	**664,2**		**881,0**
		b) Activités de fond	
	52,4	Fonds d'affectation spéciale pour le Programme de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale	54,0
	244,0	Comité pour l'élimination de la discrimination raciale	-
	3 536,9	Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture	3 657,0
	379,0	Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones	391,0
	3 050,0	Fonds de contributions volontaires pour les services consultatifs et l'assistance technique dans le domaine des droits de l'homme	3 153,0
	3 577,3	Comité contre la torture	-
	14,4	Fonds d'affectation spéciale pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage	30,0
	607,7	Fonds d'affectation spéciale pour les activités du Centre pour les droits de l'homme	628,0
	1 014,4	Fonds d'affectation spéciale pour la Conférence mondiale sur les droits de l'homme	-
Total *b)*	**12 476,1**		**7 913,0**
	-	*c)* Projets opérationnels	-
Total *c)*	**-**		**-**
Total *a), b)* et *c)*	**13 140,3**		**8 794,0**
		Total, dépenses	**40 256,7**

TABLEAU 21.9. POSTES NECESSAIRES

Programme : Promotion et protection des droits de l'homme

	Postes permanents		*Postes temporaires*					
	Budget ordinaire		*Budget ordinaire*		*Fonds extrabudgétaires*		*Total*	
	1992-1993	*1994-1995*	*1992-1993*	*1994-1995*	*1992-1993*	*1994-1995*	*1992-1993*	*1994-1995*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	3	4	-	-	-	-	3	4
P-5	7	8	-	-	1	1	8	9
P-4	14	22	3	-	1	1	18	23
P-3	13	31	3	-	2	2	18	23
P-2/1	10	15	-	-	2	-	12	15
Total	**47**	**80**	**6**	**-**	**6**	**4**	**59**	**84**
Agents des services généraux								
1re classe	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres classes	25	47	6	-	6	4	37	51
Total	**25**	**47**	**6**	**-**	**6**	**4**	**37**	**51**
Total général	**72**	**127**	**12**	**-**	**12**	**8**	**96**	**135**

Sous-programme 1. Application des instruments internationaux et procédures

21.20 Les efforts viseront à *a)* améliorer et harmoniser les procédures permettant de vérifier que les Etats s'acquittent des obligations qu'ils ont contractées en vertu de traités, particulièrement pour ce qui est de l'établissement de rapports; *b)* améliorer la mise en oeuvre de diverses procédures existant pour le traitement de communications (plaintes, appels, pétitions) concernant des violations présumées des droits de l'homme; et *c)* assurer le fonctionnement des procédures et mécanismes non conventionnels (les "Procédures spéciales") relatifs à des violations des droits de l'homme et faire des études et mener des missions d'enquête lorsqu'il est fait état de situations et de cas de violations, selon une approche thématique ou par pays.

21.21 Pour que les objectifs susmentionnés soient atteints, il incombe au Centre pour les droits de l'homme de fournir un appui fonctionnel et technique aux organes de surveillance des traités créés en vertu de conventions internationales et aux réunions biennales des Etats parties.

21.22 En outre, le Centre traitera plus de 400 rapports d'Etats parties et plus de 50 autres rapports d'institutions spécialisées ou d'organisations non gouvernementales soumis aux comités et groupes de travail qui surveillent l'application des instruments internationaux et il contribue à l'établissement des rapports que les comités présentent à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social ou à la Commission des droits de l'homme.

Activités :

1. *Coopération internationale*[*]

a) Règlement des différends, missions spéciales, bons offices, missions d'enquête, secours d'urgence et secours humanitaires, services juridiques :

i) Aider les rapporteurs, représentants et autres personnalités spécialement désignés (que l'approche soit thématique ou par pays) pour examiner des violations des droits de l'homme, mener des études ou des enquêtes sur les situations et les cas dont il est fait état et faire rapport à la Commission des droits de l'homme ou à l'Assemblée générale;

ii) Aider les groupes de travail spéciaux créés pour enquêter et faire rapport sur des problèmes liés aux droits de l'homme dans des pays et territoires donnés ainsi que sur des situations thématiques. Ces groupes sont actuellement les suivants : le Groupe spécial d'experts sur l'Afrique australe, le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires et le Groupe de travail chargé d'étudier les situations qui révèlent des violations flagrantes, constantes et systématiques des droits de l'homme;

iii) Rassembler des informations factuelles et entreprendre des études confidentielles et des missions de bons offices ou autres activités menées en vertu de mandats, y compris l'organisation de réunions, d'auditions, de consultations et de visites sur place, pour aider les organes directeurs à étudier des situations de violations présumées des droits de l'homme;

iv) Fournir des services juridiques, notamment en portant la jurisprudence récente à la connaissance des organes qui s'occupent des droits de l'homme, selon que de besoin;

[*] Prioritaire.

b) Services de dépositaire :

i) Traiter environ 600 000 communications (plaintes, pétitions, appels) relatives à des allégations de violations flagrantes des droits de l'homme, conformément aux procédures prévues dans les résolutions 1503 (XLVIII) et 277 (X) du Conseil économique et social et dans les instruments internationaux. Il s'agit entre autres de classer et d'indexer ces communications, d'en établir des résumés et de correspondre avec les plaignants et avec les Etats parties concernés ainsi que de préparer la documentation nécessaire, y compris des dossiers par pays, à l'intention des organes d'application;

ii) Traiter environ 20 000 communications (plaintes, pétitions, appels) relatives à des allégations de violations flagrantes des droits de l'homme qui ne relèvent pas des procédures existantes. Il s'agit notamment de fournir des avis juridiques et des informations et de suivre les mesures prises.

2. *Services fournis aux organes délibérants*[*]

a) Documentation à l'intention des organes délibérants : 82 rapports, répartis comme suit : 16 rapports à l'Assemblée générale : 3 rapports du Comité chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (rapports annuels); rapport du Comité des droits de l'homme (rapport annuel); rapport du Comité des droits de l'enfant; rapport du Comité contre la torture (rapport annuel); rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (rapport annuel); réunion des présidents des organes conventionnels; activités du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture (rapport annuel); 27 rapports à la Commission des droits de l'homme : rapport du Groupe des Trois établi conformément à la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid; données statistiques et rapports confidentiels concernant la teneur de toutes les communications traitées en vertu de la procédure prévue dans la résolution 1503 (rapports annuels); résumés mensuels de la teneur des communications concernant des allégations de violations flagrantes des droits de l'homme; 9 rapports à la Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités sur les mesures prises par les Etats pour ratifier les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels ils ne sont pas encore parties ou pour y accéder; les données statistiques dont les organes conventionnels ont besoin pour examiner les rapports établis par les Etats parties (8); et des études analytiques à l'intention du Comité des droits de l'homme sur les rapports initiaux et périodiques soumis par les Etats parties en vertu du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (30);

b) Services techniques

i) Service des sessions des organes conventionnels, de leurs groupes de travail et du Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture;

ii) Traitement et présentation aux comités intéressés de rapports des Etats parties aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

3. *Publications*

Trente publications périodiques : documents officiels du Comité des droits de l'homme (12 numéros); base de données pour les travaux des organes conventionnels; rapports sur l'état des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme (16); et décisions du Comité des droits de l'homme en vertu du Protocole facultatif, volumes 3 et 4.

[*] Prioritaire.

4. *Supports et services d'information*

Cinquante conférences et séminaires sur les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme à l'intention de gouvernements, d'organisations non gouvernementales, d'institutions spécialisées et d'associations professionnelles; assistance à des visiteurs souhaitant parler des problèmes auxquels ils se heurtent en matière de droits de l'homme.

5. *Coordination, harmonisation et liaison*

Une réunion des présidents des organes créés pour surveiller l'application des instruments des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme; encourager la coordination des activités des organes conventionnels avec les programmes mis en oeuvre par les institutions spécialisées dans le domaine des droits de l'homme.

Sous-programme 2. Elimination et prévention de la discrimination et protection des minorités et des groupes vulnérables

21.23 L'accent restera mis sur les activités suivantes : *a)* celles qui sont envisagées dans le cadre des deuxième et troisième Décennies de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale; *b)* celles qui visent à mettre un terme à l'apartheid et à en corriger les conséquences; *c)* celles qui visent à assurer la protection des peuples autochtones; *d)* celles qui sont destinées à protéger les groupes vulnérables, tels que les enfants, les femmes, les victimes de l'esclavage et de pratiques analogues à l'esclavage, les minorités nationales, ethniques, religieuses et linguistiques, les objecteurs de conscience, les pauvres, les malades mentaux; et *e)* celles qui visent à appuyer les programmes de renforcement de l'éducation et des institutions.

21.24 En outre, le Centre fournira une assistance à des groupes de travail qui élaborent des projets de déclaration ou étudient des questions particulières. Les neuf groupes concernés sont les suivants : Groupe de travail sur le projet d'ensemble de principes et de garanties pour la protection des malades mentaux et l'amélioration des soins de santé mentale; Groupe de travail chargé de préparer un projet de déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales, ethniques, religieuses et linguistiques; Groupe de travail chargé de préparer un projet de déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société, de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus; Groupe de travail sur le fonctionnement de la Commission des droits de l'homme chargé d'étudier d'autres moyens d'améliorer encore l'efficacité de ses travaux; Groupe de travail sur la détention; Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage; Groupe de travail sur les populations autochtones; Groupe de travail chargé de l'élaboration d'un projet de déclaration relatif au droit de toute personne de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays; Groupe de travail créé en application de la décision 1990/125 de la Sous-Commission. On compte que l'élaboration de la déclaration sur la protection des malades mentaux sera achevée au cours de l'exercice biennal 1994-1995.

Activités :

1. *Services fournis aux organes délibérants*

a) Documentation à l'intention des organes délibérants : 16 rapports : 6 rapports à l'Assemblée générale sur les questions suivantes : activités menées dans le cadre de la troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (rapport annuel); droit au développement (rapport annuel); et problèmes et causes de la discrimination contre les personnes infectées par le VIH ou atteintes du sida (rapport annuel); 10 rapports à la Commission des droits de l'homme : droits de l'homme et extrême pauvreté (rapport annuel); transferts de populations (rapport annuel); évictions forcées (rapport annuel); populations autochtones (rapport annuel); traités, accords et autres arrangements constructifs conclus entre les Etats et les populations autochtones (rapport annuel);

b) Services techniques : session de la Commission des droits de l'homme et sessions des groupes de travail et du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones;

c) Groupes spéciaux d'experts et travaux préparatoires connexes : deux réunions d'un groupe de travail chargé d'élaborer le projet de déclaration des droits des populations autochtones; une réunion sur les réalisations de l'Année internationale des populations autochtones.

2. *Publications*

a) Sept publications périodiques : programme d'action pour la lutte contre le racisme; études sur les questions suivantes : minorités (publication annuelle); obstacles à la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels (publication annuelle); logement convenable (publication annuelle);

b) Six publications non périodiques : modèles théoriques d'institutions nationales de promotion et de protection des droits de l'homme; recommandations fondées sur l'étude des effets de la discrimination raciale dans le domaine de l'éducation sur les enfants appartenant à des minorités, en particulier les enfants de travailleurs migrants; recueil de lois-cadres dont les gouvernements pourraient s'inspirer pour promulguer de nouvelles lois contre la discrimination raciale; manuel des institutions nationales existantes qui encouragent la tolérance raciale et luttent contre le racisme; guide des procédures de recours; étude mondiale sur la possibilité offerte aux enfants de travailleurs migrants de recevoir une éducation dans leur langue maternelle.

3. *Coordination, harmonisation et liaison*

Liaison avec d'autres secteurs du système des Nations Unies; réunions avec des organisations non gouvernementales qui militent pour les droits de l'homme.

Sous-programme 3. Services consultatifs et coopération technique

21.25 L'accent restera mis sur le renforcement ou la création d'infrastructures nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme. A cet égard, le Centre pour les droits de l'homme continuera de fournir aux gouvernements qui en font la demande des services consultatifs pour les aider à élaborer des lois nationales conformes aux normes internationales et à renforcer les institutions, infrastructures et systèmes nationaux de promotion et de protection des droits de l'homme ainsi qu'à incorporer l'élément droits de l'homme dans une approche intégrée des stratégies de développement. En outre, dans le cadre de la Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme, une large place sera faite à l'information et à l'éducation, éléments essentiels pour la jouissance universelle des droits de l'homme.

Activités :

1. *Coopération internationale*

a) Missions spéciales, bons offices, missions d'enquête : une assistance sera fournie à des experts nommés par le Secrétaire général à la demande de la Commission des droits de l'homme pour effectuer des missions d'enquête et de bons offices en vue d'aider les gouvernements, par des contacts directs, à appliquer les normes internationales en matière de droits de l'homme;

b) Relations extérieures : quatre réunions spéciales avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales pour coordonner et étudier l'action menée.

2. *Services fournis aux organes délibérants*

a) Documentation à l'intention des organes délibérants : 11 rapports comme suit : 9 rapports à l'Assemblée générale sur : les arrangements régionaux pour la promotion et la protection des droits de l'homme (rapport annuel); les droits de l'homme dans l'administration de la justice; campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme (rapport annuel); rapport du Représentant spécial sur le Cambodge (rapport annuel) et rapport du Représentant spécial sur la Somalie (rapport

annuel); et rapport à la Commission des droits de l'homme sur l'application des services consultatifs et de l'assistance technique dans le domaine des droits de l'homme (rapport annuel);

b) Groupe spécial d'experts : une réunion d'un groupe d'experts chargé d'examiner le programme d'information du Centre pour les droits de l'homme.

3. *Publications*

a) Trente publications périodiques : *Annuaire des droits de l'homme* (deux numéros); *Etat des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme* (deux numéros); *Circulaire d'information sur les droits de l'homme* (huit numéros); *Bulletin des droits de l'homme* (quatre numéros); *Fiches d'information* (huit numéros); quatre rapports d'ateliers et actes de conférences; deux rapports généraux sur les activités de fond de la Commission des droits de l'homme;

b) Publications techniques : un manuel d'enseignement et un guide des droits de l'homme.

4. *Supports et services d'information*

Quarante communiqués de presse; organisation d'une centaine de conférences et de séminaires au sujet des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

5. *Activités opérationnelles*

a) Services consultatifs dans les domaines suivants : application au niveau national des normes internationales en matière de droits de l'homme, y compris en ce qui concerne des questions précises telles que lois électorales, réformes constitutionnelles, élaboration de codes civils et pénaux, phénomènes des disparitions forcées ou involontaires, torture, éducation dans le domaine des droits de l'homme et obligations d'établir des rapports;

b) Formation de groupe (fonds extrabudgétaires) : 20 séminaires, ateliers et cours de formation en vue de renforcer au niveau national les institutions de défense des droits de l'homme, de sensibiliser l'opinion publique dans ce domaine et de donner aux Etats des moyens accrus d'assurer aussi largement que possible la promotion et la protection des droits de l'homme; programme annuel de bourses d'études, programme annuel de stages;

c) Projets opérationnels (fonds extrabudgétaires) : 30 projets de coopération technique.

6. *Coordination, harmonisation et liaison*

Deux réunions de toutes les institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies pour examiner et discuter les activités en cours dans les domaines de l'information, de l'éducation, de l'assistance technique et de la formation en matière de droits de l'homme.

Sous-programme 4. Recherches, études et établissement de normes

21.26 Les efforts seront axés sur l'étude de questions liées aux droits de l'homme qui seront portées à l'attention des organes compétents des Nations Unies, l'élaboration de normes internationales en matière de droits de l'homme que ces organes devront adopter et l'étude de l'application de certaines normes. En outre, des recherches et des études seront menées dans le domaine de l'administration de la justice ainsi que sur des questions qui influent sur la jouissance des droits de l'homme telles que le droit au développement, les droits de l'homme et l'environnement et les formes contemporaines d'esclavage.

Activités[**]

1. *Services fournis aux organes délibérants*

Documentation à l'intention des organes délibérants : 27 rapports comme suit : 6 rapports à l'Assemblée générale sur les questions suivantes : nouvel ordre humanitaire international; droits de l'homme dans l'administration de la justice (rapport annuel); droits de l'homme et environnement; non-ingérence dans les élections authentiques; institutions nationales; 5 rapports à la Commission des droits de l'homme sur les questions suivantes : projet de protocole facultatif à la Convention contre la torture; projet de déclaration sur les droits et responsabilités des individus, groupes et organes de la société en matière de promotion des droits de l'homme et libertés fondamentales universellement reconnus; exécution du programme d'activités concernant la prévention du trafic de personnes, la vente d'enfants et le travail d'enfants (rapport annuel); états d'urgence; 16 rapports à la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités sur les questions suivantes : peine de mort; *habeas corpus* et *amparo*; droits de restitution; dédommagement et réadaptation des victimes de violations des droits de l'homme; définition de violations flagrantes et à grande échelle constituant un crime international; passage à la démocratie en Afrique du Sud; droit à un procès équitable; question de l'impunité des personnes coupables de violations des droits de l'homme; privatisation des prisons; indépendance du pouvoir judiciaire et de la profession juridique; possibilité d'élaborer de nouvelles normes en matière de droits de l'homme concernant les progrès scientifiques pouvant avoir une incidence sur l'état mental ou la structure génétique des êtres humains; application des normes internationales relatives aux droits de l'homme dans le cas des jeunes détenus; administration de la justice en vue de l'élaboration d'une loi-cadre dont les lois nationales pourraient s'inspirer; renseignements fournis par les gouvernements, les institutions spécialisées et les organisations intergouvernementales conformément à la résolution 7 (XXVII) de la Sous-Commission en date du 20 août 1974 (rapport annuel); informations sur l'évolution du programme relatif aux droits de l'homme et sur les activités menées dans le cadre du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance qui sont liées à la question des droits de l'homme des personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement (rapport annuel).

2. *Publications*

a) Six publications périodiques (annuelles) : liste des pays qui ont proclamé ou prorogé un état d'urgence ou y ont mis fin; droit à la restitution, au dédommagement et à la réadaptation des victimes de violations flagrantes des droits de l'homme et des libertés fondamentales; prévention du trafic de personnes et de l'exploitation de la prostitution d'autrui;

b) Trois publications techniques : renforcement de l'indépendance du pouvoir judiciaire et de la protection des avocats; droit à la liberté d'opinion et d'expression; droits de l'homme et invalidité.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Dépenses de personnel

21.27 Les ressources nécessaires, soit 24 909 200 dollars, représentant une augmentation de 7 920 900 dollars, correspondent aux éléments suivants :

a) Un montant de 23 958 200 dollars au titre des postes, dont une augmentation de 8 539 600 dollars qui se justifie comme suit :

i) Création de 25 postes d'administrateur (1 D-1, 1 P-5, 4 P-4, 14 P-3 et 5 P-2) et de 15 postes d'agent des services généraux (Autres classes) afin de permettre au Centre pour les droits de l'homme de faire face au développement de ses activités. Il convient de noter que 19 des 27 postes d'administrateur ont été transférés à titre temporaire au Centre au cours de l'exercice biennal 1992-1993, dans le cadre de la politique de gestion des vacances de poste.

[**] Toutes les activités au titre de ce sous-programme sont considérées comme non prioritaires.

Les six postes d'administrateur restants (1 D-1, 1 P-4 et 4 P-3) doteraient le Centre des ressources supplémentaires nécessaires à ses activités. S'agissant des 15 postes d'agent des services généraux (Autres classes), ils fourniraient l'appui de secrétariat requis par les postes d'administrateur supplémentaires;

ii) Création de deux postes d'administrateur (1 P-4 et 1 P-3) et d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) afin de fournir les services fonctionnels nécessaires au Comité contre la torture, en application de la résolution 47/111 de l'Assemblée générale;

iii) Transformation en postes permanents de 12 postes temporaires [3 P-4, 3 P-3 et 6 postes d'agent des services généraux (Autres classes)]. En 1992-1993, ces postes étaient pourvus à titre temporaire afin de permettre au Service des communications du Centre de faire face à son volume de travail accru (1 P-4, 1 P-3 et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes) et de permettre au Centre de mieux aider les rapporteurs spéciaux et autres organes d'enquête et d'établissement des faits [2 P-4, 2 P-3 et 4 postes d'agent des services généraux (Autres classes)]. La transformation de ces postes en postes permanents assurerait une base permanente aux activités d'enquête et au traitement des communications;

b) Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) : les ressources nécessaires (951 000 dollars), soit une diminution de 618 700 dollars résultant de la déduction du montant non renouvelable au titre de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, sont destinées essentiellement à couvrir le coût du personnel temporaire auquel il faudra faire appel pour les activités d'enquête et l'application des procédures spéciales. Elles seront également destinées à financer le coût du personnel temporaire supplémentaire pendant les périodes de pointe pour préparer des études, des rapports, des résumés et des analyses, ainsi qu'à remplacer des agents des services généraux en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée.

Consultants et experts

21.28 Les ressources demandées à ce titre, soit 244 700 dollars, traduisent une réduction de 75 300 dollars correspondant au crédit non renouvelable ouvert en 1992-1993 pour la Conférence mondiale sur les droits de l'homme et devraient couvrir les frais de services spécialisés extérieurs concernant l'établissement d'études et de rapports demandés par les organes délibérants.

Voyages en mission

21.29 Le montant prévu à ce titre, soit 2 405 300 dollars (dont 1 402 900 dollars au titre des frais de voyage des représentants et 1 002 400 dollars au titre des frais de voyage du personnel) présente une augmentation de 843 700 dollars (636 600 dollars au titre des frais de voyage des représentants et 383 100 dollars pour le personnel, moins un transfert de 110 000 dollars et de 66 000 dollars aux organes directeurs au titre des frais de voyage des membres du Comité des droits de l'enfant et du Comité des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, respectivement). Ce montant concerne les frais de voyage des rapporteurs spéciaux et des représentants spéciaux, conformément au mandat des organes délibérants, ainsi que les frais de voyage du personnel accompagnant les rapporteurs spéciaux et les représentants spéciaux et autres organes dans le cadre de missions d'enquête et d'établissement des faits approuvés par le Conseil économique et social; les frais de voyage liés aux activités de la Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme; et l'exécution de services consultatifs et de programmes d'aide technique ainsi que la participation à des séminaires et ateliers organisés par le Centre. L'augmentation prévue couvrirait celle des besoins du Centre, en particulier ceux qui découlent des mandats du Conseil économique et social donnés sur la base des résolutions de la Commission des droits de l'homme.

Services contractuels

21.30 Les ressources nécessaires, soit 251 900 dollars, correspondent aux coûts de l'impression à l'extérieur de publications du Centre des droits de l'homme : 12 numéros des Documents officiels du Comité des droits de l'homme; 18 rapports sur l'état des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme; décisions du Comité des droits de

l'homme en vertu du Protocole facultatif; 2 numéros de l'*Annuaire des droits de l'homme*; 8 numéros de la *Circulaire d'information sur les droits de l'homme*, 8 numéros des *Fiches d'information* ainsi qu'un certain nombre de publications non périodiques. La croissance négative (208 100 dollars) correspond à un crédit équivalant non renouvelable ouvert pour 1992-1993 au titre de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (112 100 dollars) et au transfert des ressources au titre des honoraires (96 000 dollars) des membres du Comité des droits de l'enfant (64 000 dollars) et du Comité sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (32 000 dollars) aux organes de décision, montant compensé par une augmentation correspondante au titre de cette rubrique.

Frais généraux de fonctionnement

21.31 Le montant total prévu à ce titre (1 127 100 dollars, dont 115 200 dollars au titre de la location de locaux, 840 000 dollars au titre de la location de mobilier et de matériel et 171 900 dollars au titre de services divers) représente une augmentation de 474 300 dollars (dont 400 000 dollars au titre de la location de mobilier et de matériel et 80 000 dollars au titre de services divers, compensé par une réduction de 5 700 dollars représentant le crédit non renouvelable ouvert au titre des dépenses de représentation pour la Conférence en 1992-1993). Ce montant concerne les frais tels que les transports locaux, les communications, la location de bureaux, de matériel d'interprétation et de salles de conférence pendant les missions d'enquête et d'établissement des faits. L'augmentation tient au développement des activités du Centre, en particulier celles qui ont trait à la situation en matière des droits de l'homme dans le territoire de l'ex-Yougoslavie, ainsi qu'aux besoins supplémentaires en matériel de bureau à Genève.

Fournitures et accessoires

21.32 Le montant prévu (25 700 dollars), correspondant à la base de ressources, couvrirait le coût des fournitures pour le matériel de traitement des données.

Mobilier et matériel

21.33 Les ressources demandées à ce titre (132 900 dollars) traduisent une croissance négative de 25 000 dollars correspondant à des crédits non renouvelables ouverts en 1992-1993, et devraient couvrir l'achat de matériel de traitement électronique des données afin d'améliorer l'efficacité et la précision des procédures en vigueur en matière de rapports.

2. COMITE DES PERSONNES DISPARUES A CHYPRE

TABLEAU 21.10. CREDITS DEMANDES POUR 1994-1995, PAR OBJET DE DEPENSE

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Objet de dépense	*1992-1993 Crédits révisés*	*Accroissement des ressources*		*Total avant réévaluation des coûts*	*Réévaluation des coûts*	*1994-1995 Crédits demandés*
		Montant	*Pourcentage*			
Dépenses de personnel	685,9	-	-	685,9	37,5	723,4
Voyages en mission	1,2	-	-	1,2	0,1	1,3
Services contractuels	9,8	-	-	9,8	0,6	10,4
Frais généraux de fonctionnement	85,8	-	-	85,8	4,7	90,5
Fournitures et accessoires	10,9	-	-	10,9	0,6	11,5
Bourses, subventions et contributions	20,6	-	-	20,6	1,1	21,7
Total	**814,2**	**-**	**-**	**814,2**	**44,6**	**858,8**

21.34 Le Comité des personnes disparues à Chypre est composé d'un représentant de chacune des deux communautés et d'un troisième membre qui est nommé par le Secrétaire général sur la recommandation du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Chacun des membres peut avoir jusqu'à deux assistants et l'ONU doit prendre à sa charge les frais du troisième membre, de ses deux assistants (un secrétaire recruté sur le plan international et un agent local) ainsi que les divers frais de fonctionnement de leur bureau. A sa quarante-neuvième session, la Commission des droits de l'homme a décidé de reporter à sa cinquantième session le débat relatif au point 12 a) de l'ordre du jour, intitulé "Question des droits de l'homme à Chypre", étant entendu que les mesures à prendre en vertu des résolutions antérieures de la Commission sur cette question demeureraient applicables (décision 1993/109).

Ressources nécessaires (aux taux courants)

21.35 Il n'est pas demandé de ressources supplémentaires pour le Comité au titre d'un quelconque des objets de dépense.

Dépenses de personnel

21.36 Un montant de 685 900 dollars est prévu au titre du personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) pour couvrir les services au personnel du Comité (231 600 dollars) et autres dépenses de personnel liées aux honoraires, aux frais de voyage et aux indemnités de subsistance du troisième membre, qui devrait consacrer 200 jours de travail par an au Comité, essentiellement à Chypre, mais aussi à Genève et à New York (454 300 dollars). Le troisième membre perçoit des honoraires journaliers pour chaque journée de travail, plus une indemnité de subsistance. Les deux assistants perçoivent des honoraires mensuels forfaitaires correspondant approximativement au traitement des fonctionnaires en poste à Genève (l'un à P-4 et l'autre à P-3), plus une indemnité de subsistance lorsqu'ils se trouvent à Chypre. Pour ce qui est des frais de voyage, on a prévu 10 voyages aller et retour par an entre Larnaca et Genève et deux voyages du troisième membre à New York aux fins de consultations.

Services contractuels

21.37 Le montant prévu (9 800 dollars) correspond au coût des services d'un rédacteur qui travaillera sous contrat pendant un nombre limité d'heures chaque mois pour établir les comptes rendus analytiques des séances du Comité.

Frais généraux de fonctionnement

21.38 Le montant prévu à ce titre (85 800 dollars) est destiné à couvrir le coût de la location et de l'entretien des locaux occupés par le Comité à Chypre (23 500 dollars), les frais d'éclairage, de chauffage, d'énergie et eau des locaux (5 800 dollars), la location de mobilier et de matériel (28 900 dollars), les frais de communications (18 400 dollars), les réceptions officielles (1 300 dollars) et des services divers (7 900 dollars).

Fournitures et accessoires

21.39 On prévoit un montant de 10 900 dollars pour les articles de papeterie, les fournitures de bureau et les abonnements à des journaux et périodiques dont le Comité a besoin.

Bourses, subventions et contributions

21.40 Le montant prévu (20 600 dollars) servira à financer les travaux de recherche sur les dossiers du CICR effectués par le Comité des personnes disparues à Chypre.